

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-845/SG/CG pris en Conseil de Gouvernement

n° 70-845/SG/CG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
16 juillet 1970

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1970

Date du numéro
10 août 1970

TEXTE INTÉGRAL

Le Président du Conseil de Gouvernement est autorisé à passer au nom et pour le compte du Territoire Français des Afars et des Issas, avec M. Abdoukader Houmed Mohamed Sultan, Vizir de Tadjoura, un acte d'acquisition amiable d'un immeuble sis à Randa (Cercle de Tadjoura), pour le prix de un million huit cent cinquante mille (1.850.000) francs Djibouti.